

## **PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL Séance du 24 mars 2022 à 19 heures 00 en salle *Alphonse HAAG* à SCHERWILLER**

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- convocation en date du 12 mars 2022
- affichage sur le site internet du PETR
- affichage au siège du syndicat mixte de la convocation et de l'ordre du jour

**Nombre de membres titulaires en exercice : 50**

**Sont présents : 25 membres (+ 8 pouvoirs d'absents excusés)**

**a) 23 membres titulaires (+ 1 pouvoir d'absent excusé)**

Luc ADONETH - Charles ANDREA (*pouvoir de Claude RISCH*) - Patrick BARBIER (*pouvoir d'Olivier SOHLER*) - Jean-Marc BURRUS - Michel BUTSCHA - Patrick DELSART - Philippe DESAINTEQUENTIN - Yves DUSSOURD - Éric FREYBURGER - Robert ENGEL (*pouvoir de Tania SCHEUER*) - Thomas GOETTELMANN (*pouvoir de Marie-Odile UHLERICH*) - Catherine GREIGERT - Denise KEMPF - Martin KLIPFEL - Mathieu LAUFFENBURGER - Alain MEYER - Virginie MUHR - Denis PETIT (*pouvoir de Jean-Luc FRÉCHARD*) - Frédéric PFLIEGERSDOERFFER (*pouvoirs de Christophe KNOBLOCH et de Sébastien SCHWOERER*) - Claude SCHALLER - Philippe SCHEIBLING - Christian SCHLEIFER - Bernard SCHMITT (*pouvoir d'Yvette WALSPURGER*)

**b) 2 délégués suppléants avec droit de vote**

Bertrand GAUDIN - Vincent GRISS

**Sont absents excusés (21) : (8 ont donné pouvoir à 7 membres présents)**

Patrick BUHL - Denis DIGEL - Sébastien FOISSIER - Jean-Luc FRECHARD (*pouvoir donné à Denis PETIT*) - Noëllie HESTIN (*pouvoir donné à Thomas GOETTELMANN*) - Nadège HORNBECK - Serge JANUS - Pascal JEHL - Matthieu KLOTZ - Christophe KNOBLOCH (*pouvoir donné à Frédéric PFLIEGERSDOERFFER*) - Christian MEMHELD - Lionel PFANN - Jean-Pierre PIELA - Claude RISCH (*pouvoir donné à Charles ANDRÉA*) - Nathalie ROUSSEL - Tania SCHEUER (*pouvoir donné à Robert ENGEL*) - Olivier SOHLER (*pouvoir donné à Patrick BARBIER*) - Sébastien SCHWOERER (*pouvoir donné à Frédéric PFLIEGERSDOERFFER*) - Marie-Odile UHLERICH - Yvette WALSPURGER (*pouvoir donné à Bernard SCHMITT*) - Philippe WOTLING

**Sont absents (6) :**

Emmanuel ESCHRICH - Sylvie HIRTZ - Alex JEHL - Régine ORSATI - Michel WIRA - Jean-Michel VOEGELI

**Assistent également à la séance :**

Un représentant la Communauté de communes du canton d'ERSTEIN : Jean-Pierre ISSENHUTH,  
Des agents de la communauté de communes de SÉLESTAT : Josiane DOLL et Philippe STEEGER  
Des agents du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE : Sandrine WOLLENBURGER et Jean-Philippe STREBLER.

**Séance du jeudi 24 mars 2022 à 19 heures - salle *Alphonse Haag* à SCHERWILLER**

**M. Patrick BARBIER**, président du PETR, accueille les membres du comité syndical et les remercie pour leur présence à cette réunion à SCHERWILLER. Il constate la présence de 25 délégués présents avec lui (23 titulaires et 2 suppléants).

Constatant que le quorum réduit applicable jusqu'au 30 juin 2022 est atteint, le Président déclare que le comité syndical du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE peut valablement délibérer et il ouvre la séance qui comporte sept points qui ont fait l'objet de notes de synthèse adressées aux participants avant la séance :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Mutualisation des services avec la communauté de communes de SÉLESTAT
3. Arrêt du compte de gestion pour l'exercice budgétaire 2021
4. Adoption du compte administratif pour l'exercice 2021 et affectation des résultats
5. Adoption du budget primitif pour l'exercice 2022
6. Mobilité : Édition 2022 du défi « *J'y vais !* »
7. Habitat et aménagement du territoire : convention avec l'agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS)

Le Président  
du PETR

  
Patrick BARBIER

Le Secrétaire  
de séance

  
Bernard SCHMITT

Séance du jeudi 24 mars 2022 à 19 heures - salle *Alphonse Haag* à SCHERWILLER

**Délibération n° 2022-II-7 : HABITAT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :**  
**CONVENTION AVEC L'AGENCE D'URBANISME**  
**ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION**  
**STRASBOURGEOISE (ADEUS)**

---

Depuis 2008, le syndicat mixte du SCoT de SÉLESTAT et sa région est membre de l'Agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération de STRASBOURG, où elle dispose d'un siège au sein de l'assemblée générale et, depuis 2021, au conseil d'administration.

En qualité de membre, le syndicat mixte du SCoT de SÉLESTAT et sa région dispose d'un accès aux ressources de l'ADEUS (bases de données, études...) relatives à de nombreuses thématiques intéressant le SCoT (foncier, habitat, économie, commerce, environnement, etc.) et peut prendre part (élus et techniciens) aux travaux réalisés et animés par l'ADEUS avec ses membres et partenaires.

L'adhésion annuelle à l'ADEUS, l'accès à ses ressources, et les interventions envisagées au titre de l'InterSCoT représenteraient un montant maximum de 8 000 euros pour l'année 2022 pour le PETR de SÉLESTAT ALSACE CENTRALE.

Par ailleurs, l'ADEUS réalise régulièrement des « *indicateurs de suivi* » pour les périmètres des SCoT bas-rhinois, dans le cadre d'une approche coordonnée « interSCoT ». Elle a également accompagné le PETR et animé une démarche participative avec ses communautés membres afin de construire l'analyse des résultats de l'application du SCoT qui avait permis au comité syndical de prescrire la révision du SCoT le 10 décembre 2019.

Enfin, selon le souhait des communautés de communes de SÉLESTAT d'une part et du RIED DE MARCKOLSHEIM d'autre part -qui ont adopté leurs programmes locaux de l'habitat (PLH) respectifs en 2017- et en accord avec les communautés de communes du VAL D'ARGENT d'une part (qui dispose également d'un programme local de l'habitat) et de la VALLÉE DE VILLÉ d'autre part (qui a approuvé son plan local d'urbanisme fin 2019), le PETR a mis en place avec le concours de l'ADEUS un « *observatoire territorial de l'habitat* » « mutualisé » à l'échelle du PETR ainsi que l'ont envisagé les PLH adoptés, afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre de ces différents plans et des actions prévues et mises en œuvre. L'animation de cet observatoire territorial relèverait elle aussi du programme de travail partenarial de l'ADEUS à hauteur d'une subvention de 10 000 euros, inscrite au budget 2022.

Il est proposé que le comité syndical autorise le Président du syndicat mixte à conclure la convention annuelle relative à l'adhésion pour 2022 du PETR à l'ADEUS et aux actions mises en œuvre au titre du programme de travail partenarial de l'agence.

Séance du jeudi 24 mars 2022 à 19 heures - salle *Alphonse Haag* à SCHERWILLER

**Délibération n° 2022-II-7 :**      **HABITAT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :**  
**CONVENTION AVEC L'AGENCE D'URBANISME ET DE**  
**DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION STRASBOURGEOISE (suite)**

---

**DÉCISION**

LE COMITÉ SYNDICAL,

*Sur la proposition du président,*

À l'unanimité,

**Autorise le Président à conclure avec l'Agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS) une convention relative à son adhésion pour l'année 2022, ainsi qu'à l'observatoire territorial de l'habitat.**

Affiché au siège du syndicat mixte le **6 avril 2022**  
Déposé et enregistré en sous-préfecture de SÉLESTAT-ERSTEIN le **6 avril 2022**  
Pour ampliation,

pour extrait conforme,  
Le Président

  
Patrick BARBIER